

L'inventaire des Parcs naturels régionaux, un outil de développement territorial

Mercredi 28 septembre

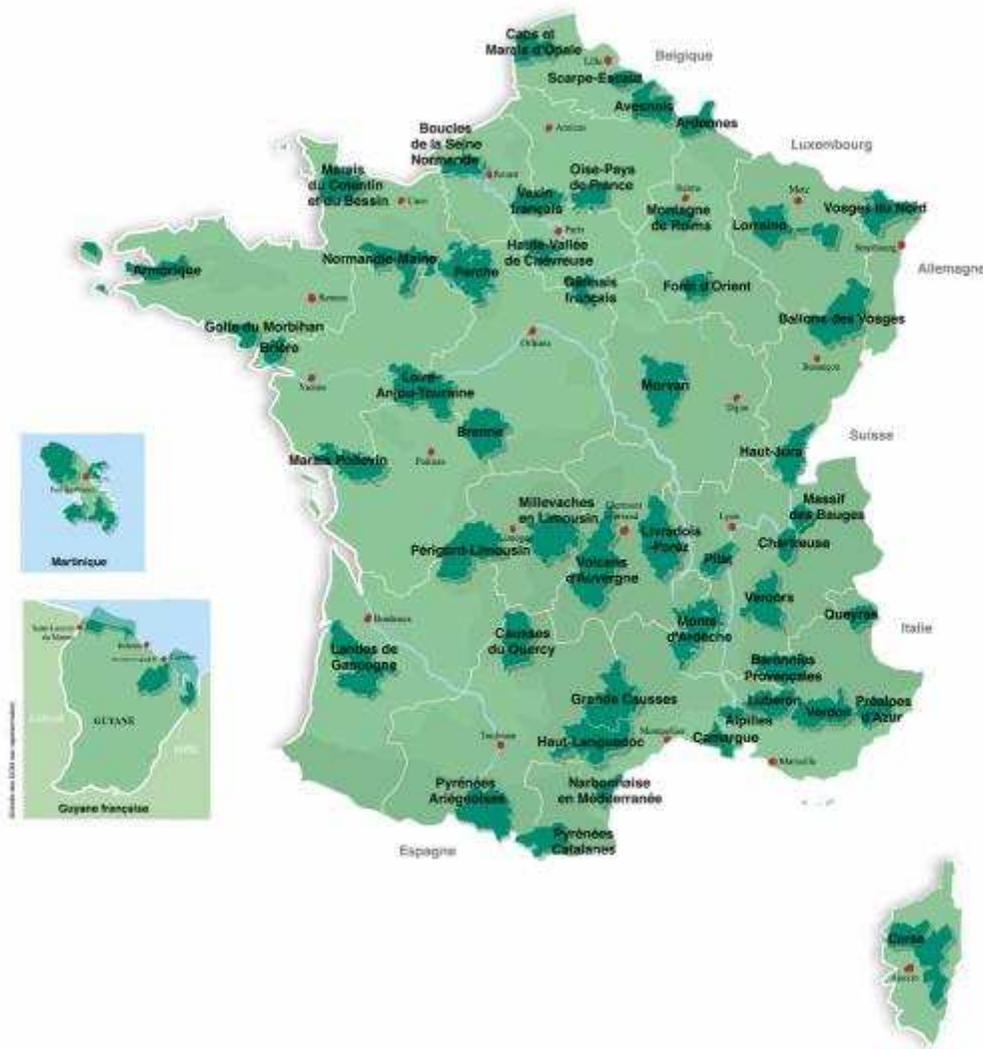


L'inventaire dans les Parcs naturels régionaux, un outil de développement territorial

PNR Millevaches en Limousin et PNR Périgord-Limousin

Mercredi 28 septembre





Les Parcs Naturels Régionaux de France

51 PNR
 15% du territoire français
 4 300 communes
 4 millions habitants

4 PNR en Nouvelle Aquitaine
 2 en préparation

1 / Evolution de ces deux « outils » créés dans les années 60



Les parcs naturels régionaux, des territoires de projet par excellence

Les Parcs naturels régionaux, créés en 1967, ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager.

Les cinq missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement)

- ✓ la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- ✓ l'aménagement du territoire,
- ✓ le développement économique et social,
- ✓ l'accueil, l'éducation et l'information,
- ✓ l'expérimentation, l'innovation

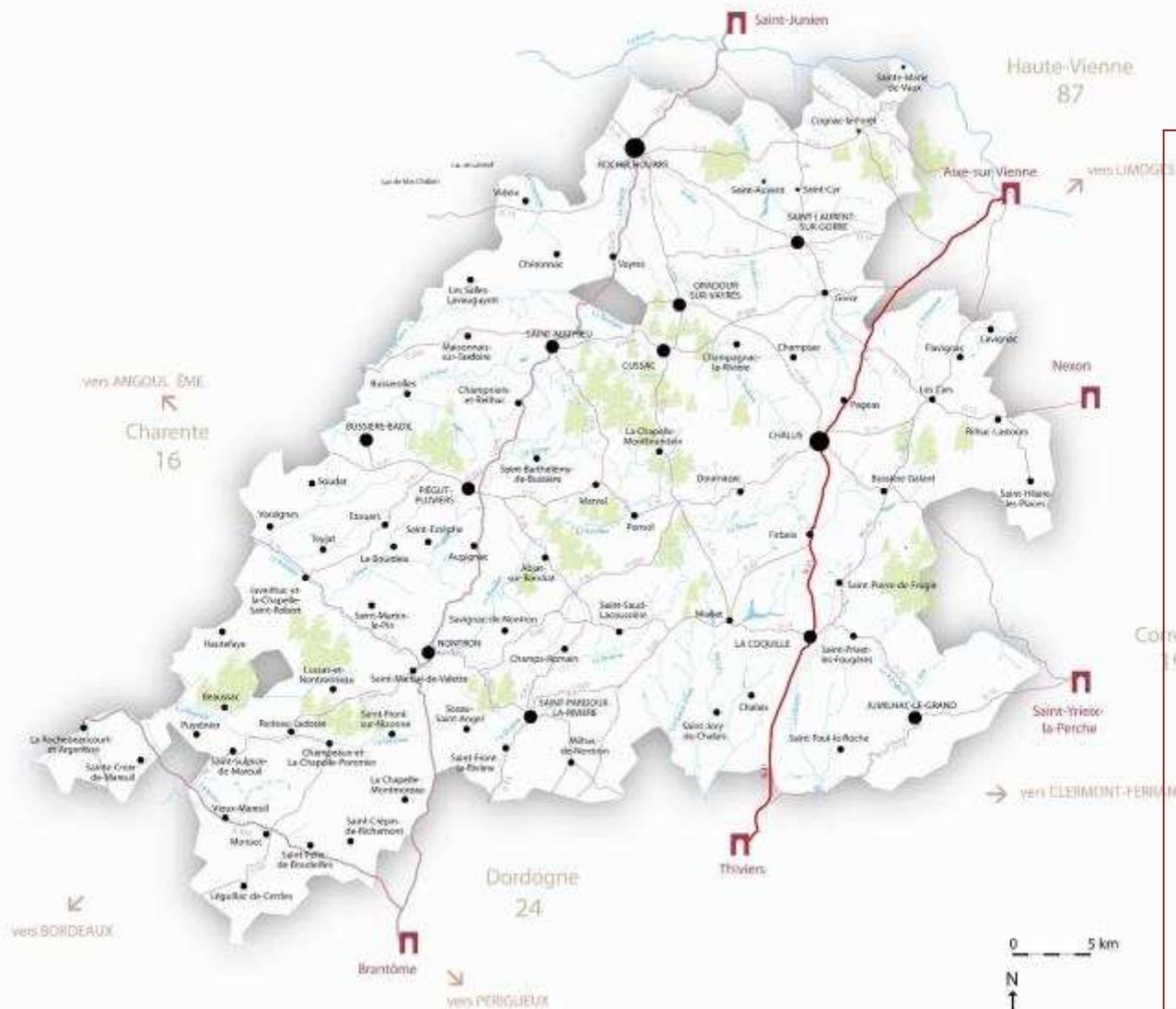
De l'inventaire général des monuments et richesses artistiques à l'inventaire général du patrimoine culturel

- **Création 1964, à l'initiative d'André Chastel et sous ministère André Malraux**
- **Années 1970-1980, Déconcentration avec création des SRI dans les DRAC**
- **Années 1990 : normalisation de la méthodologie et du vocabulaire et multiplication des conventions avec départements et collectivités**
- **Loi du 13 août 2014, décentralisation aux Régions, un transfert peu explicite, ni attendu mais qui s'avère dans les faits plutôt opérant**
- **La mise en place de la chaîne patrimoniale (connaissance, restauration, valorisation)**
- **Une contribution à l'aménagement du territoire et au développement local, avec des inventaires en lien avec les projets des territoires**

2 / Des objectifs partagés entre inventaire et PNR en termes d'aménagement et de développement territorial

Le Service de l'inventaire (site de Limoges) : vers une démarche d'aménagement du territoire

- Développent des conventions d'inventaire avec des collectivités
- Choix des sujets d'études, y compris du service, pouvant servir les projets des territoires (ex. Saint-Junien)
- Mise en place d'un règlement d'intervention en faveur de l'ensemble de la chaîne patrimoniale (restauration MH, projets globaux de valorisation, médiation...)
- Accompagnement financier et technique des actions des contrats de territoire (ex programme de restauration du patrimoine bâti privé, notamment sur PNR Millevaches)
- Dispositifs en faveur du patrimoine dans les programmes européens FEDER et FEADER



- Premier classement : 9 mars 1998
- Renouvellement 24 août 2011
- 78 communes
- 2 départements : Haute-Vienne / Dordogne
- 1 800 km²
- 65 000 habitants
- Densité : 36 hab / km²
- 3 bassins versants, Dordogne, Charente, Loire
- Altitude 200 m - 500m

PNR Périgord-Limousin

Le diagnostic de la charte du PNR Périgord-Limousin

- Faible connaissance du patrimoine bâti
- Patrimoine bâti et architectural : reflet des activités humaines et économiques
- Importance du patrimoine industriel lié à l'exploitation des ressources naturelles (bois, pierres...)
- Présence de savoir-faire dont certains encore vivants

- Nécessité d'une vigilance accrue à avoir quant à l'étalement urbain
- Banalisation des paysages
- Absence de véritable projets d'urbanisme

Porter une plus grande attention à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti, via la connaissance et des cahiers de recommandation



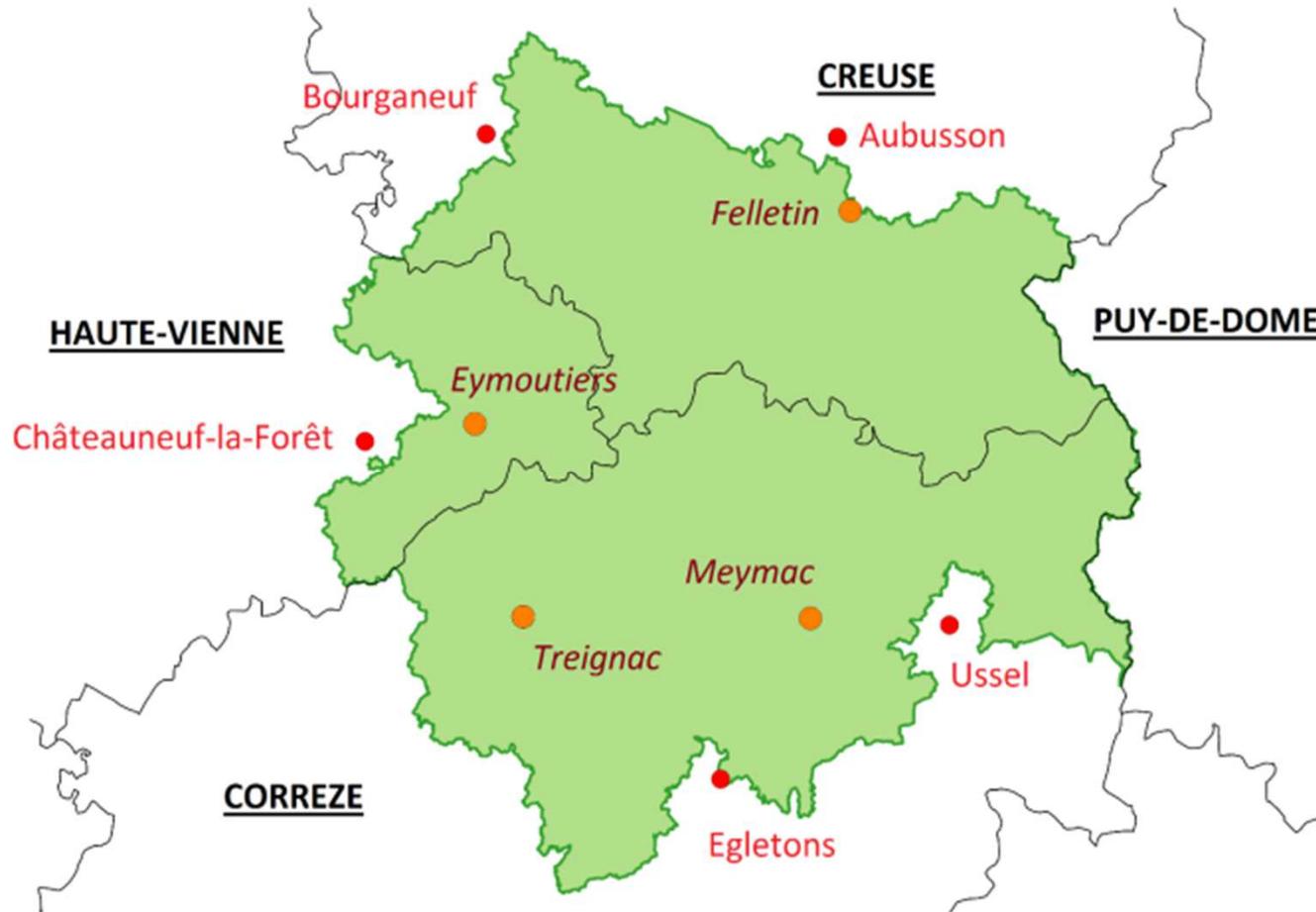
Les orientations stratégiques de la charte du PNR Périgord-Limousin

•Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales dans une perspective de développement durable,

- orientation 6 : Structurer et promouvoir une offre touristique selon une logique de destination touristique PNR PL
- orientation 7 : soutenir les orientations des professionnels des métiers d'art et valoriser l'ensemble des savoir-faire
- orientation 8 : développer des filières valorisant les ressources locales dans le bâti en travaillant la qualité architecturale
- orientation 9 : Favoriser un urbanisme raisonné

•Axe IV : Dynamiser l'identité et les liens sociaux,

- orientation 13 : Construire à l'échelle du territoire une stratégie collective de développement culturel,
- orientation 14 : développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics /



- Premier classement : mai 2004
- Renouveau : en cours
- 113 communes / procédure de révision 129 communes
- 3 départements : Corrèze / Creuse / Haute-Vienne
- 3 437 km²
- 40 700 habitants
- Densité : 11,87 h /km²
- 2 bassins versants, Dordogne, Loire
- Altitude : 400 m à 900m

PNR Millevaches en Limousin

Le diagnostic de la charte du PNR Millevaches

- Un territoire à haute valeur patrimoniale (bâti, culturel, immatériel...)
- Patrimoine bâti et architectural, fruit d'un long processus d'évolution
- Ces patrimoines participent du développement d'une conscience collective, source d'identité du territoire
- Besoin d'une meilleure connaissance du bâti dans son ensemble, mais aussi le patrimoine vernaculaire associé et le patrimoine immatériel



Les orientations de la charte du PNR Millevaches en Limousin

Mesures « phare »

Mesure 11 : Préserver et valoriser les paysages emblématiques

Mesure 12 : Développer un urbanisme au service de la qualité de vie

Mesure 17 : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti

Mesure 16 : Connaître et faire connaître le patrimoine

Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Autres mesures

Mesure 4 : restaurer les continuités écologiques

Mesure 14 : atteindre le bon état écologique des cours d'eau

Mesure 9 : approfondir et partager la connaissance des territoires

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire

3 / Des inventaires

pourquoi et sur quoi ?



Les objectifs de l'inventaire du PNR Périgord Limousin

- Du fait de la charte et des objectifs opérationnels du Parc, le champ de l'opération d'inventaire a été défini autour de « **l'exploitation des ressources naturelles par l'Homme en Périgord-Limousin** ».
- Avec nécessairement **une phase de diagnostic assez large** sur cette thématique contribuant pour partie à nourrir la candidature PAH et à sélectionner le ou les champs de recherche qui feront plus spécifiquement l'objet d'un inventaire.
- Les recherches devront tenir compte :
 - ✓ Des ressources en tant que matières premières (extraction, transformation - artisanale/industrielle-, mise en œuvre),
 - ✓ Du bâti et de l'architecture (rurale notamment) illustrant l'exploitation des ressources,
 - ✓ Du paysage en tant que résultante de cette exploitation,
 - ✓ Des ressources hydrauliques,
 - ✓ Des savoir-faire liés et des usages locaux (patrimoine immatériel),
 - ✓ Du mobilier lié à ces ressources (objets produits ou servant à la production).

Le sujets d'études de l'inventaire sur le PNR Millevaches

- Le patrimoine bâti « habitable » rural et urbain, maisons, fermes et dépendances agricoles, (châteaux et manoirs)
- Ont été exclus, le patrimoine religieux, bien documenté
- Le petit patrimoine (croix, ponts, moulins...) qui pourra être traité si associé à du patrimoine bâti

Pourquoi ce choix :

- Durée limitée de l'opération
- Données lacunaires sur patrimoine bâti malgré le premier inventaire
- Accélération de la modification du bâti traditionnel
- Diffusion de l'inventaire auprès du public à des fins de sensibilisation et d'appropriation
- Constituer un outil d'aide à la décision pour les élus et les acteurs

En termes opérationnels :

- **pour la restauration du patrimoine bâti** : enrichir les conseils et les préconisations architecturales pour la restauration mais aussi la réhabilitation du patrimoine. Etablir des priorités de sauvegarde et de préservation du patrimoine, notamment au regard de l'évolution du patrimoine sur 40 ans (actualisation du 1^{er} inventaire).

- **Pour les économies d'énergie** : identifier les caractéristiques des différents éléments patrimoniaux afin de prendre en compte les enjeux énergétiques dans les futures restaurations de bâti ancien.

- **Pour le paysage** : approfondir la connaissance du paysage pour élaborer des projets d'aménagements cohérents en termes d'implantation et d'organisation.

- **Pour l'urbanisme** : identifier dans les documents d'urbanisme les éléments patrimoniaux à préserver et proposer des préconisations pour maintenir la qualité architecturale des bourgs.

- **Pour le tourisme** : valorisation dans des projets touristiques (randonnées, guides, panneaux touristiques, ...)



Mais des modes opératoires nouveaux et complexes

- Travailler sur de grands territoires
- Définir les thématiques pour l'opération d'inventaire (opération de 3 ans) ni trop larges, ni trop resserrées
- utiliser la méthodologie de l'inventaire et GERTRUDE tout en y ajoutant les outils des parcs (SIG, base de données...)
- garder le cap de la recherche, tout en ayant en tête les objectifs stratégiques et opérationnels poursuivis par le Parc quant à la finalité de ces inventaires